



# LE FIGARO

## De Roubaix-Tourcoing

**ABONNEMENTS**  
Trois mois 4 fr. 50  
Six mois 8 fr. 00  
Un an 15 fr. 00  
A l'étranger 18 fr. 00  
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING  
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

**ANNONCES**  
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.  
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.  
A LILLE, 28, Rue de Fives.

### BULLETIN DU JOUR

#### Un peu de pudeur

« Il y a des juges autre part qu'à Berlin » dit-on couramment. C'est vrai, un homme s'est révélé chez nous qui domine le pion à tous les magistrats de France et de Prusse. Mais quel juge ?

... Il s'appelle Arton.

Cela est en ce moment la Cour d'assises de la Seine s'occupe de l'affaire du Panama, dans ses dessous les plus insignifiants, les plus médiocres.

Pendant que les grands corrompus des Lesseps et des Reinach fument de délicieuses havanes en fumant l'excellent café, une demi-douzaine de pauvres diables se débattent d'avoir traqués d'une influence qu'ils n'avaient pas d'ailleurs.

Ils peuvent répéter, avec une légère variante, le distique du fabuliste :

Suivant que vous serez peissant ou méchant, Le juge d'instruction vous rendra blanc ou noir...

M. Le Poittevin a fait tout noir, pas misérables, cependant qu'il a blanchi d'autres que notre collaborateur Rouanet connaît bien et que l'opinion publique a depuis longtemps oubliés.

Cela est encore secondaire quant au sujet qui nous occupe.

L'instruction judiciaire blanchit ou noircit capricieusement. On s'en doute, mais ce qu'on ignorait c'est que des bandits avérés pussent la diriger à leur gré. Or, ceci est désormais établi.

Le juge Le Poittevin, chargé de rechercher les chèques remis de ce côté à l'homme le plus justement méprisé, à Arton ?

C'est Arton qui recevait les inculpés et les témoins, c'est lui qui feuilletait les dossiers, c'est lui qui interrogeait. Comme Florin, c'est Célésin, Arton était Le Poittevin, — et réciproquement.

Arton corrompu, faisant le procès des corrompus, aux lieux et places du juge, n'est-ce pas ce qui est bien en soi classé ?

Mais il a toutes les qualités cet Arton, car il a toutes les aubaines.

A l'instruction, il s'est adjoint à M. Le Poittevin ; aux Assises, il dirige les débats. Devant lui, le président Tardif s'efface. Arton partout, Arton toujours, il n'y en a que pour Arton !

Il voit dans toutes ces affaires, depuis le jour où cette affaire dénommée de la haute-pègre se fit mettre le grain dessus.

Pour peu que cela continue, il n'y aura bientôt plus ni parlement, ni ministères, ni juges, il n'y aura qu'un être conscient : Arton !...

Quelques délicatesses qu'elles soient, les institutions bourgeoises méritent de mieux finir. Aussi, nous nous étonnons qu'à défaut de M. Le Poittevin et de M. Tardif, il ne se soit encore trouvé personne, parmi les magistrats assis ou debout, pour rappeler à la pudeur le complice du baron de Reinach.

G. SIAUVE-EVAUZY.

### UN VIOLENT INCENDIE A ROUBAIX

Un violent incendie a détruit entièrement hier matin une maison de la place de la Basse-Vieille-Tour.

Deux pompiers et un habitant qui portait secours, ont été légèrement blessés. Les pertes dépassent 80,000 fr. ; elles sont couvertes par des assurances.

On a pu préserver les magasins de décora du théâtre des Arts, voisin du lieu du sinistre.

LA DÉCORATION DE M. DOUMER

Paris, 21 décembre.

Le Figaro croit savoir que M. Doumer, gouverneur général de l'Inde Chine, sera comblé dans la prochaine promotion du jour de l'An, comme chevalier de la Légion d'honneur.

DOUBLE ASSASSINAT EN NORMANDIE

St-Lô, 21 décembre.

Mme veuve Gilles et sa femme, demeurant à Moon sur Elle, près de Saint-Lô ont été assassinées à coups de couteau.

Le parquet s'est transporté sur le lieu du crime.

### ETRANGER

LA GRÈVE DES MÉCANICIENS ANGLAIS

Londres, 21 décembre.

Les journaux de ce matin disent que les mécaniciens devraient voter :

1. Pour ou contre les propositions des patrons concernant la direction des ateliers et usines.
2. Pour ou contre la semaine de cinquante et une heures.

Hier soir, on déclarait, au siège de l'Association des mécaniciens, que la majorité des grévistes s'était prononcée pour la continuation de la lutte.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE EN HONGRIE

Budapest, 21 décembre.

Le parti socialiste hongrois a convoqué pour Noël un congrès des ouvriers agricoles. Le but de ce congrès sera d'arrêter la ligne de conduite à suivre au face de la nouvelle loi sur les relations entre les patrons et les ouvriers pour l'époque des récoltes.

ARRÊTATION DRAMATIQUE A BRUXELLES

Bruxelles, 21 décembre.

Un individu qui avait émis de fausses pièces d'un à six francs, toute la semaine, par la police qui possédait ses signalements.

Hier, deux agents judiciaires furent chargés d'une perquisition au domicile du faux monnayeur. Les deux agents arrivèrent à une heure de l'après-midi et expliquèrent le but de leur visite : « Veuillez nous montrer le produit de vos travaux non restés en fil semblant d'accéder à la demande des agents : mais tirant un revolver de sa poche, il en déchargea trois coups sur l'un des agents qui put éviter les balles.

Le second agent s'élança au secours du premier, mais il fut atteint en pleine tête. Ce fut la fin. Et après ce meurtre, dans des circonstances analogues, c'est le même cocher qui avait conduit le père, qui a ramené le fils.

L'assassin est un Parisien, disait s'appeler Rigo.

L'état de l'agent est très grave.

UNE EXPLOSION SUR UN NAVIRE ANGLAIS

Madrid, 21 décembre.

Le steamer anglais Southern Cross (Croix du Sud) vient d'arriver. Une explosion s'était produite dans les cales. Les morts ont été nombreux ; plusieurs blessés sont grièvement atteints.

ENCORE UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Berlin, 21 décembre.

On annonce qu'un nouvel accident de chemin de fer s'est produit sur la ligne de Francfort à Limburg. Un train de voyageurs a improuvé un train de marchandises, près de Kranberg. Le conducteur du train de voyageurs, le chauffeur et l'employé des postes ont été grièvement blessés.

Les dégâts matériels sont considérables.

### CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 décembre.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La discussion du budget.

Le Conseil s'est occupé de la suite de la discussion du budget des travaux publics et de la discussion des douzièmes provisoires.

Les affaires de Chine.

M. Hanotaux a entretenu le conseil des ministres des incidents qui viennent de se produire en Chine.

Les affaires de Crète.

M. Hanotaux a ensuite mis le conseil au courant des résultats des conférences qui ont eu lieu entre les ambassadeurs à Constantinople au sujet de l'organisation de l'autonomie crétoise.

Les circonscriptions électorales.

— Enfin, M. Barthou, ministre de l'intérieur, a fait signer un projet de loi modifiant les circonscriptions électorales, conformément aux résultats du dénombrement de 1896.

D'après ce projet, les arrondissements suivants perdent chacun un siège : Ardennes (Creuse), Gueret (Creuse), Sarlat (Dordogne), Cahors (Lot), Coutances (Manche), Mamers (Sarthe), 4e arrondissement de Paris.

Par contre, les arrondissements de Reims (Marne), Senlis (Oise), 16e arrondissement de Paris, Sochaux (Seine-et-Marne), Soissons (Aisne), Corbeil (Seine-et-Marne), et Amiens (Somme) gagnent chacun un siège.

### MORALISER LA FRANCE

Il n'est question, dans les journaux officiels que de la nécessité de « moraliser » la presse et d'un bon petit projet de loi bien moral pour contraindre les gens à la vertu.

« Moraliser » la presse, sous la plume des journalistes ministériels, cela signifie supprimer l'opposition, c'est-à-dire, en somme, domestiquer la conscience des dérivains indépendants.

En voulez-vous une preuve ? Je la prends dans un cas qui n'est personnel, mais qui me semble admirablement mettre en lumière la pensée intime des professeurs de morale et de modération. On se plaint de la violence de certains journaux, de la facilité avec laquelle on dénature les événements, on falsifie les faits et on impute l'intention des gens. Voyez ce qui m'arrive.

La commission d'enquête sur le Panama est chargée de dépouiller un certain nombre de dossiers et de lui exposer ce que je trouverai dedans. Je me mets à l'œuvre consciencieusement et, après un labeur acharné de quatre mois, je lis à la commission d'enquête les pièces que j'ai exhumées des dossiers avec des conclusions très modérées, mais qui semblent s'imposer en présence des révélations qu'elles contiennent, écrites de la main même du baron de Reinach.

A lors la minorité de la commission, dérogeant aux règles traditionnelles qui veulent qu'un rapport soit discuté avant d'être imprimé, en laissant au rapporteur le temps matériel de mettre son œuvre à point, demande que je livre mon travail à l'impression de suite, pour que la commission juge sur épreuves, et on me donne quelques heures pour jeter un coup d'œil sur la mise en page d'un rapport de 271 pages in-quarto, représentant la matière d'un volume ordinaire de 5 à 600 pages.

Je donne à l'imprimerie quatre cents feuillets environ de copie et de reproductions, renvoyant à la révision qu'impose l'établissement d'un ouvrage relativement volumineux, remettant après la décision de la commission, avec la mise au point de la rédaction, le collationnement des textes. On avait décidé que la distribution serait faite le mardi et que le lendemain mercredi on procéderait à la discussion du tout.

Une fois le rapport tiré à trente-trois épreuves, on commence par ajourner la discussion au lundi suivant : c'est un invitation on directe aux journaux à se jeter sur mon rapport et à le publier. Ils n'y manquent pas et le lendemain il est sur tous les bureaux. Le lendemain même, le L'Éclair intervient. On découvre deux ou trois erreurs de copistes, que j'aurais sûrement fait disparaître, en corrigant mes épreuves. Ces erreurs sont purement matérielles, elles n'enlèvent rien à la signification du texte et n'y ajoutent pas davantage.

Mais les journaux modérés, professeurs de bonne foi et de tenue, s'emparent des fautes d'impression : ici, il y a « 1897 au lieu de 1887 », le compositeur a mis un 9 à la place d'un 8 ; plus loin, le metteur en page a placé un comble de l'année 1892 avant 1891 ; ici le nom « Wenger » qui était en no e à la marge du manuscrit au paragraphe « Freins Wenger » a été composé par erreur après le mot « freins ». Le sens n'est nullement altéré, n'importe ! Depuis huit jours, on énumère complaisamment les « bourdons » et les « doublons » commis à la composition. La moindre coquille prend les apparences fantastiques de documents tronqués, sciemment dénaturés.

Au sein de la Commission, on ne s'arrête pas à ces inexactitudes grossières, qui ne sont point mon fait, car j'ai déclaré que je ne répondais pas de la correction de mon travail, pour la révision duquel au moins deux ours n'auraient été nécessaires. Mais les jésuites et les hypocrites qui entendent annuler les défaillances les plus éclatantes et tout cacher à l'opinion vont d'heure en heure, pendant que nous travaillons, porter aux journalistes, dans la salle des Pas-Perdus des notes perfides sur lesquelles on brode ensuite. Et le rapporteur de Panama n'a pas seulement provoqué des colères violentes, des haines furieuses, il déclenche encore contre lui une campagne systématique de fausses nouvelles, tendant à faire croire au public que la commission délibère sur des textes falsifiés.

Voilà donc en quel consiste la modération et l'impartialité qu'on se plaint amèrement de ne pas rencontrer dans les feuilles de l'opposition.

Mentir sciemment pour couvrir les promiscuités honteuses de la finance et de la politique, pour cacher à l'opinion la haute situation du baron de Reinach, son influence toute puissante sur les gouvernements qui se sont succédés de 1879 à 1892, cela est un procédé modéré des journalistes

### LETTRE D'ANGLETERRE

Conférence entre les patrons et ouvriers mécaniciens. — Echec aux Indes

La Conférence continue, et comme la situation était tendue à ce point, il a fallu que les patrons adoucissent quelque peu leurs prétentions. Ils ont fait, se protestant que l'on s'était mépris sur leurs intentions. Comme nous le pensions, la leve de boucliers du Trade-Unionisme tout entier les a fait réfléchir, et le gouvernement leur aura fait comprendre qu'il avait assez d'ennuis et d'embarras à ce moment, sans joindre la guerre sociale à la guerre extérieure.

Une question, ou plutôt un livre intéressant avait été levé par le journal radical, le Daily Chronicle.

On sait que les travaux des arsenaux sont complètement en retard, à cause de la cessation de travail, dans les ateliers, au sein de la marine, ce n'est pas adressé à d'autres industries, que M. Dyer et que M. Siemens. S'il avait fait cette démarche, les patrons auraient protesté contre l'intervention de l'Etat, mais il est certain qu'ils auraient mis les pouces. On a objecté à cela qu'il y a dans le contrat entre le gouvernement et les patrons ce que l'on appelle « Strike clauses », une article mentionnant les cas de grève. Mais c'est justement ce qui donnerait au gouvernement le droit d'intervenir ; partout où les travaux de l'Etat sont exécutés, il pourrait dire : si les patrons refusent l'arbitrage, je suis délié de tout contrat, par le fait même.

M. Dyer, dans un récent discours, s'est moqué agréablement de l'ignorance des leaders unionistes, qui n'avaient pas envisagé la difficulté principale, qui s'opposait à une journée de huit heures, c'est à dire l'agencement des trois ou des deux secondes d'ouvriers qui devaient se remplacer. Comment, prétendent les patrons, cela est-il possible, là où un ouvrier doit surveiller incessamment le fonctionnement d'une machine ?

On pourrait répondre déjà que cela a été expérimenté dans un certain nombre d'établissements industriels, chez M. Brunner à Manchester, par exemple, dont on aurait pu leur donner l'adresse. Et puis, surtout, il y a la surveillance doit être continue, les patrons et les ouvriers peuvent s'arranger, suivant les exigences du travail. Un ouvrier, accomplissant un travail continu pendant un certain nombre d'heures en supplément, serait libre le même nombre d'heures, le jour suivant.

Mais c'est justement cette expérience, cette entente entre eux et les unions que les patrons refusent d'admettre ; et c'est pour cela qu'ils veulent en finir avec les Unions et supprimer le contrat collectif, pour lui substituer le marché de la main à la main, entre le patron tout puissant et l'ouvrier isolé.

Voilà déjà un grand nombre d'articles que nous écrivons sur cette seule grève des mécaniciens, mais elle fait époque par sa durée et son importance ; vingt-trois semaines bientôt se sont écoulées et la résistance ne s'affaiblit pas ; de plus, elle a montré la lutte de classes avec une telle netteté que le public, même des professeurs d'Université, comme Brentano en Allemagne et les Fellows d'Oxford, se sont eux-mêmes émus de cet état de choses ; enfin, elle est encore intéressante, en ce qu'elle montre un nouvel esprit d'organisation dans le patronat, et les conditions imposées naguère par les patrons anglais à leurs ouvriers seront désormais la charte du patronat international.

\*\*\*

Lorsque le colonel Dyer parlait de la concurrence allemande, il ramenait à priori que commença à faire assez d'impression en Angleterre la tentative de l'irrépressible empereur Guillaume II en Chine n'est pas sans cause assez d'inquiétudes aux commerçants anglais, qui craignent de se voir envahir un marché qu'ils possèdent depuis longtemps. Déjà la Russie a pris une grande part d'influence dans le Nord de l'Asie, et le chemin de fer Trans-Sibérien doit fatalement aboutir à un port chinois qui se soit pas hâter de se glacer.

L'Allemagne n'a nullement l'intention d'accepter les dédémagements qui lui offre la Chine : elle préfère rester en colère et conserver le territoire envahi ; les deux missionsnaires tués peuvent lui rapporter, en même temps que les félicitations des évêques catholiques, au

### PROCÈS DU PANAMA

Paris, 21 décembre.

L'affluence est encore moins considérable qu'hier. L'opinion, presque générale, est que les accusés seront acquittés.

TROISIÈME AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi.

Le président continue les interrogatoires des accusés. C'est d'abord M. Planteau qui est sur la sellette.

Interrogatoire de M. Planteau

M. Planteau nie formellement les faits qui lui sont reprochés. Il ajoute : « On prétend que j'avais eu des relations suivies avec Arton, or je ne l'ai vu que trois fois.

Le président. — On a saisi au domicile d'Arton, en 1892, la veille du jour où il a pris la fuite, une lettre adressée par un M. Martin à M. Planteau et dans laquelle il parlait de fonds remis à un parlementaire.

Comment M. Planteau explique-t-il cela ?

R. — Je ne me rappelle pas avoir reçu cette lettre. Quant à dire comment elle a pu être trouvée aux mains d'Arton ? Je l'ignore.

L'interrogatoire de M. Planteau est repris.

R. — Je ne me rappelle pas avoir reçu cette lettre. Quant à dire comment elle a pu être trouvée aux mains d'Arton ? Je l'ignore.

Le président. — L'accusation nous diffère pour payer votre imprimerie. Vous cherchiez à emprunter. Vous auriez demandé à un nommé M. Vercoillone une somme de 20,000 francs, mais le prêt n'aurait pu vous être consenti, vous vous seriez adressé à Arton.

R. — Il ne s'est jamais agi pour moi d'emprunter à M. Vercoillone. Il s'agit d'une question de prêt dans la lettre qu'on m'oppose mais non d'emprunt. L'erreur vient d'un défaut de traduction, d'une lettre écrite dans une langue étrangère. Alors, quel est ce prêt ?

R. — L'argent, argent gagné pendant 18 années à mon bureau de traduction de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 francs.

R. — C'est une erreur. Je n'avais pas à dire à l'accusation ce que je possédais ou ne possédais point en argent économique, ayant pour principe de ne point placer mon argent.

D. — Vous avez cependant demandé de l'argent pour votre imprimerie ?

R. — C'est une erreur, je possédais l'imprimerie quand j'ai demandé à Arton un prêt. Il s'agissait d'augmenter le capital de l'argent, argent gagné pendant 18 années à mon bureau de traduction de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 francs.

R. — C'est une erreur. Je n'avais pas à dire à l'accusation ce que je possédais ou ne possédais point en argent économique, ayant pour principe de ne point placer mon argent.

D. — Vous avez cependant demandé de l'argent pour votre imprimerie ?

R. — C'est une erreur, je possédais l'imprimerie quand j'ai demandé à Arton un prêt. Il s'agissait d'augmenter le capital de l'argent, argent gagné pendant 18 années à mon bureau de traduction de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 francs.

Arton, interrompé par le président maintient cette affirmation qu'il a donné trente mille francs à M. Planteau.

Interrogatoire de M. Gaillard

Le président. — Vous êtes accusé d'avoir reçu 12,000 fr. d'Arton pour votre concours parlementaire dans les affaires du Panama.

M. Gaillard. — Je dois d'abord dire, ce que M. Arton confirmera, que j'ai fait sa connaissance chez des amis très honorables, la famille Mosendel. Il ne s'agissait point des affaires du Panama.

Arton. — C'est exact.

M. Gaillard. — C'est ainsi que j'ai pu accepter certain jour un déjeuner à la Maison d'Or. Ce déjeuner a été sans relief. Un jour j'ai parlé de l'exécution matérielle du canal de Panama, ce qui m'intéressait peu, croyant jusqu'alors à la réussite de l'œuvre.

Quand la question du Panama est venue devant le parlement, j'ai voté pour l'adoption du projet, parce que je sentais que l'opinion existait qu'il en fut ainsi, en acceptant le déjeuner, je n'avais pas cru mal faire. J'étais acquiesçant au Panama avant comme après le repas, ni plus ni moins.

D. — Vous êtes accusé d'avoir reçu douze mille francs.

M. Gaillard. — C'est inexact. M. Arton n'a pas déboursé d'autre argent, en ce qui me concerne, que les mille francs avec lesquels il a payé deux tableaux exposés par ma femme aux Champs Élysées. Il n'y a rien là, je crois, que de licite, et c'est moi qui, en 1893, ai révélé le fait lors de la première instruction.

M. Gaillard se plaint que, depuis cette instruction première, on ait souligné d'un trait rouge le chiffre d'allocation inscrit par Arton sur son carnet à la suite de son nom. Le trait a été fait par M. Fleury, expert.

M. Gaillard. — N'étais-je pas en droit de signaler ce fait qui a bien son importance. En fait, j'affirme n'avoir rien reçu d'Arton, jamais, quoique puisse dire Arton sur ce point.

Arton soulève que M. Gaillard a bien reçu les douze mille francs, parce qu'il toutes les énonciations du carnet en plus ou en moins sont exactes.

Trois énonciations, dit-il, signalent des déductions, dit-on, existaient sur le folio où figurait le nom de M. Gaillard. Ces trois inscriptions, ajoute-t-il, ont été reconnues exactes.

Une visite M. Poncey-Quertier pour vingt mille francs. Ces vingt mille francs avaient été demandés pour lui par M. Barbe et s'il n'est pas prouvé que M. Poncey-Quertier les ait reçus, il est établi que M. Barbe les a encaissés.

M. Sialat, parlementaire, inscrit aussi près du nom de M. Gaillard, a été incriminé, dans le carnet du juge d'instruction il en a fait l'avant.

### INFORMATIONS

PROCHAIN MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Paris, 21 décembre.

La Politique coloniale annonce que M. Harrier, ambassadeur à Berna, sera prochainement transféré à Rome et remplacé par le comte de Motholen, ministre à Bruxelles, qui avait lui-même pour successeur M. Gérard, ministre à Vénise, actuellement en congé.

Pour la succession de M. Gérard, M. Pichon est désigné.

LA RETOUR DE M. CORNELLY AU FIGARO

Paris, 21 décembre.

M. Cornély adresse au directeur du Gaulois M. Arthur Meyer, une lettre dans laquelle il donne sa démission de rédacteur à ce journal, et où il annonce sa prochaine collaboration au Figaro, où il sera chargé du bulletin politique.

UN FENU DEVORE PAR LES RATS

Paris, 21 décembre.

Un cocher, Emile Borel, 37, rue Lagille, a été trouvé pendu hier matin, dans sa chambre à coucher. Une partie du visage du suicidé a été dévorée par les rats.

A PEINE D'EN CONDAMNÉ A MORT COMMUNE

Paris, 21 décembre.

Muetti qui avait été condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, il y a un mois, pour avoir assassiné sa maltresse, vient d'être l'objet d'une commutation de peine. Il avait refusé catégoriquement de signer son recours en grâce.

L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE LAMARE

Paris, 21 décembre.

M. Joste terminera prochainement l'instruction de l'affaire Lamare. Les vœux des inculpés, joints aux preuves matérielles de l'assassinat du garçon de recette, par les époux Carrara, suffiront à simplifier et à abrégé les dernières formalités de la procédure en cours.

On connaît les conclusions de l'expert chimiste, qui n'a cependant fait encore qu'un rapport verbal.

M. Ogier achève en ce moment d'examiner